

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-COEUR

SÉANCE ORDINAIRE

Le 5 mai 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue en rencontre TEAMS le 5 mai 2021 à 19 heures.

Présences :

Mmes Mylène Barbeau, présidente
Marie-Claude Lemay, déléguée au comité de parents
Audrey-Ann Lepage, parent
Nancy Létourneau, directrice
Karoline Alain, enseignante
Annie Boily, enseignante
Céline Boudreau, secrétaire arrivée à 19 h 17
Cathy Briand, soutien
Rachel Champagne, soutien
Odette Cinq-Mars, enseignante
Marie-Claude Tardif, enseignante
Audrée Vallières, professionnelle

Absences

Mme Pascale Gélinas, représentante de la communauté
Kim Guillemette, vice-présidente

1. Accueil, présence et vérification du quorum

Madame Létourneau prend les présences. Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par madame Mylène Barbeau.

Il est 19 h 2.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Mylène Barbeau fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Accueil, présence et vérification du quorum ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du dernier conseil d'établissement du 22 mars 2021 ;
 - 3.1. Suivi du dernier conseil d'établissement
4. Approbation du prix des listes de matériel scolaire 2021-2022;
5. Approbation des listes de fournitures scolaires 2021-2022;
6. Approbation des règles de fonctionnement du service de garde 2021-2022 (fiche 10);
7. Organisation scolaire 2021-2022;
8. Présentation du projet de calendrier 2021-2022;

9. Approbation des règles de conduite et de sécurité (code de vie et protocole intimidation) (Fiche 7);
10. Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année en cours;
11. Approbation de l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement (Acte d'établissement 2021-2022) (Fiche 9);
12. Formation des membres du CÉ (suivi);
13. Rapports et points en suivis
 - a) Direction
 - b) Représentante des enseignants
 - c) Représentant soutien et service de garde
14. Correspondance reçue ;
15. Questions du public;
16. Autres sujets;
17. Levée de l'assemblée.

2021-05-05
CE-11-21

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Marie-Claude Lemay,

QUE l'ordre du jour de cette réunion soit et est adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE

2021-05-05
CE-12-21

3. Adoption du procès-verbal du dernier conseil d'établissement du 22 mars 2021

Madame Létourneau explique les grandes lignes du procès-verbal.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Mylène Barbeau,

QUE le procès-verbal du 22 mars 2021 soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

Suivi du dernier conseil d'établissement

Il est 19 h 17, madame Céline Boudreau se joint à la rencontre.

2021-05-05
CE-13-21

4. Approbation des prix des listes de matériel scolaire 2021-2022

Madame Létourneau présente les listes de matériel scolaire pour l'année 2021-2022. Elle mentionne que les prix sont fixés selon ce que les élèves utilisent. À ce montant, il faut ajouter 100 \$ pour les élèves qui dînent à l'école.

Elle précise également que le cahier d'exercices Escales 5 est utilisé pour les élèves de 5^e et 6^e année cette année et que l'an prochain ce sera le cahier Escales 6. Ce cahier est utilisé en alternance d'une année à l'autre. De cette façon, les élèves voient tout le programme du cycle et les enseignantes travaillent ensemble pour bâtir les projets.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Audrey-Ann Lepage,

QUE les prix des listes de matériel scolaire 2021-2022 soient et sont adoptées telles qu'elles ont été présentées.

ADOPTÉE

2021-05-05
CE-14-21

5. Approbation des listes de fournitures scolaires 2021-2022

Madame Létourneau présente les listes de fournitures scolaires 2021-2022 pour tous les niveaux. Sur les listes il y a de l'information supplémentaire comme apporter des collations, fournir des vêtements de rechange, identifier tout le matériel acheté afin d'éviter les pertes.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Mylène Barbeau,

QUE les prix des listes de fournitures scolaires 2021-2022 soient et sont adoptées telles qu'elles ont été présentées.

ADOPTÉE

2021-05-05
CE-15-21

6. Approbation des règles de fonctionnement du service de garde 2021-2022

Madame Létourneau explique les modifications apportées aux règles de fonctionnement du service de garde pour l'année 2021-2022. Le ratio d'élèves est de 20 enfants par membre du personnel. Le calendrier a été établi du 25 août au 23 juin. Il n'y a pas de changements au niveau de l'horaire. Il peut y avoir exclusion du service de garde si les comportements et attitudes de l'enfant nuisent au bon fonctionnement du service. Il est obligatoire que le parent accompagne l'enfant à l'arrivée. Le parent a la responsabilité d'aviser le service de garde de tout changement de garde ou autres. La responsabilité de l'élève sera de collaborer et de répondre aux règles du service.

Il reste à confirmer certains montants et directives. Si les modifications sont apportées avant la rencontre du mois de juin, nous en discuterons.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Annie Boily,

QUE les règles de fonctionnement du service de garde 2021-2022 soient et sont adoptées telles qu'elles ont été présentées.

ADOPTÉE

7. Organisation scolaire 2021-2022

Madame Létourneau donne des précisions sur l'organisation scolaire 2021-2022. Le ratio élèves est de 20 élèves pour chaque classe. Le ministère compte le nombre total d'élèves et fait une moyenne sans tenir compte des niveaux. Au début, le ministère donnait 9 classes. Madame Létourneau a fait des représentations au service de l'enseignement pour indiquer que c'était impossible d'avoir 9 classes pour tous les niveaux. Le service de l'enseignement a examiné la problématique et a acquiescé à la demande d'avoir 10 groupes pour notre école. Donc, il y aura le même nombre de classes l'an prochain.

Une décision a été prise au niveau des ressources humaines à l'effet qu'étant donné la pénurie de personnel enseignant, le nombre d'enseignantes expertes sera réduit. Pour notre école, nous avons deux postes d'enseignante orthopédagogue un à 100 % et un à 60 %. Il en a été convenu de ne pas reconduire le poste d'enseignante experte. Notre enseignante experte prendra une classe ce qui a un impact sur une autre membre du personnel. Nous avons une enseignante en surplus-école.

Madame Létourneau mentionne qu'il y a des secteurs qui n'ont pas d'enseignante ortho dans ce cas ces secteurs prennent des enseignantes expertes.

2021-05-05
CE-16-21

8. Présentation du projet de calendrier 2021-2022

Le calendrier 2021-2022 est présenté avec l'ajout des six journées de concertation qui ont été fixées au jour I. Elles se tiendront en septembre, octobre, décembre, janvier, mars et en avril. Ces journées permettront de s'adapter aux séquences. L'horaire des spécialistes sera organisé en conséquence.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Karoline Alain,

QUE le calendrier scolaire avec les journées de concertation 2021-2022 soit et est adopté tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

2021-05-05
CE-17-21

9. Approbation des règles de conduite et de sécurité (code de vie et protocole intimidation)

Le comité climat scolaire a revu le code de vie. Le comité n'a pas effectué de gros changements à l'exception des manquements mineurs et manquements majeurs ainsi que l'ajout de la matrice comportementale. La matrice comportementale a comme but de résumer les actions, les gestes et les comportements à adopter en lien avec les valeurs de l'école et dans les milieux et contextes de l'école.

Le comité EEBC (enseignement explicite des bons comportements) se rencontrera le 6 mai afin de mettre en force un processus pour assurer de meilleures interventions possibles dans l'enseignement des bons comportements. À l'école, il n'y a pas seulement l'écriture et la lecture que nous devons enseigner, il y a aussi les bons comportements. Nos élèves ont besoin de se faire enseigner les bons comportements autant dans la classe que les aires communes.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Marie-Claude Tardif,

QUE les règles de conduite et de sécurité 2021-2022 soient et sont adoptées telles qu'elles ont été présentées.

ADOPTÉE

10. Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année en cours

À la suite du sondage mené auprès des élèves, une synthèse a été réalisée par madame Sylvie Comeau. Madame Létourneau présente le document synthèse. On peut voir que la violence physique et verbale est ressortie à plusieurs niveaux. Par contre une minorité a le sentiment de ne pas être écouté. Les élèves nomment que l'intimidation n'est pas tolérée à l'école et qu'ils se sentent outillés pour la dénoncer. Des actions seront entreprises pour s'assurer que l'enfant comprenne bien les interventions et de revenir sur la différence entre l'intimidation et les conflits.

2021-05-05
CE-18-21

11. Approbation de l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement (Acte d'établissement 2021-2022)

Madame Létourneau présente le document administratif concernant l'acte d'établissement. Cet acte a pour but de déclarer l'adresse de l'école, le code de l'établissement, le code du bâtiment, les locaux utilisés et l'ordre d'enseignement.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Marie-Claude Lemay,

QUE l'acte d'établissement présenté soit et est adopté tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

12. Formation des membres du CÉ

Madame Létourneau fait un retour sur les formations à faire des membres du conseil d'établissement. Elle invite les membres à regarder les nouvelles capsules qui ont été déposées sur le site. Les membres trouveront une série de fiches d'information intéressantes pour les aider dans la prise de décisions au niveau du conseil d'établissement.

13. Rapports et points en suivi

a) Direction

- L'école a embauché une technicienne en éducation spécialisée pour répondre à un élève qui a des besoins particuliers.
- Monsieur Laurent Auger est remplacé par Anthony Lacoursière jusqu'à la fin de l'année. M. Laurent bénéficie d'une préretraite.
- Monsieur Dominic St-Laurent est remplacé par madame Isabelle Breault.
- Madame Jennie Hewitt donne un coup de main aux enseignantes du 2^e et 3^e cycle jusqu'au 28 mai.
- Pour les parents des élèves de 6^e année qui seront classés en CPC, une rencontre d'information est prévue le 17 mai.

b) Représentant des enseignants

1^{er} cycle

Les élèves sont dans la séquence écriture. La séquence lecture est terminée. Nous avons bloqué à l'horaire des périodes afin de prendre des sous-groupes pour un blitz de surlecture.

3^e cycle

Nous sommes rendus à notre 4^e semaine de la séquence écriture. Les élèves sont rendus à la 2^e cible à voir.

Le comité Les ZZZ'ouvrières désire faire prendre des photos des élèves finissants avec la toge et le chapeau.

Nous avons l'intention de produire un album de finissants cette année.

Dans la classe de madame Karoline Alain, il y aura de nouveaux bureaux et de nouvelles chaises pour l'an prochain.

Les élèves de 6^e année se préparent pour le secondaire. Le code de vie du secondaire leur sera expliqué et ils s'exerceront à ouvrir les cadenas. Les élèves aimeraient visiter l'école secondaire en présentiel si les mesures sanitaires le permettent.

Préscolaire

Madame Odette informe les membres que les classes de maternelle 5 ans ont reçu un chèque de 7 713 \$ de Espace 0-35 pour acheter du matériel pour des activités pédagogiques extérieures à faire avec les élèves. À ce jour, le coût des achats s'élève à 7 281 \$. Il reste 432 \$. Elle explique que les sous ont été déposés dans son budget école et que l'argent ne sera pas reconduit l'an prochain s'il reste dans son budget. Par contre, le moyen de conserver ces argents serait d'ouvrir un fonds à destination spéciale.

Elle demande aux membres d'ouvrir un Fonds à destination spéciale pour les sous qu'elle a reçus de Espace 0-35 ainsi elle pourrait effectuer les achats qui restent l'an prochain.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Mylène Barbeau,

QUE suite à la recommandation de madame Odette Cinq-Mars qu'un fonds à destination soit créé pour l'activité Espace 0-35.

ADOPTÉE

c) Représentant soutien et service de garde

Madame Lyne Julien-Roy prendra sa retraite à la fin de l'année. Nous lui souhaitons une excellente retraite qui est bien méritée.

d) Représentant professionnel

Un film sera réalisé en lien avec la visite guidée de l'école secondaire Natagan.
Un dépliant avec les principales ressources d'aide pour les parents est en cours de préparation.

Madame Audrey Vallières a suivi une formation très intéressante sur les fonctions exécutives du cerveau.

14. Correspondance reçue

Aucune

15. Questions du public

Un membre demande si des activités sont prévues pour la fin de l'année scolaire. Madame Létourneau confirme que nous finirons l'année en beauté, que les enfants vivront des moments agréables probablement en groupe-bulle.

Madame Létourneau mentionne que ce serait agréable, si la santé publique le permet, de souper ensemble à la dernière rencontre du conseil d'établissement.

Un membre se questionne sur la propreté dans la cour d'école et demande s'il y a des poubelles dans la cour d'école. Madame Létourneau assure qu'il y a des poubelles et qu'elle fera un suivi auprès des personnes concernées.

À la journée de la terre du 22 avril, les élèves ont été sensibilisés à la propreté des lieux. Plusieurs élèves accompagnés de leur enseignante ont ramassé des débris à l'extérieur de l'école.

Des questions sont posées concernant le port du masque. Madame Létourneau a répondu selon les mesures en zone jaune.

16. Affaires nouvelles

Aucune

2021-05-05

CE-20-21

17. Levée de l'assemblée

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Mylène Barbeau,

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

La prochaine rencontre se tiendra le 14 juin 2021.

Il est 20 h 36.

Président

Directrice